



**COMMUNIQUE DE PRESSE N°008/OLUCOME /11/2016 PORTANT SUR LA  
RADIATION DEFINITIVE ET SUSPENSION DES ACTIVITES DE DIX  
ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE BURUNDAISE PAR LE MINISTRE DE  
L'INTERIEUR ET DE LA FORMATION PATRIOTIQUE**

**« Si réellement le Gouvernement du Burundi croit à la démocratie, à la bonne  
gouvernance et à la transparence, il ne devrait pas verrouiller avec des  
cadenas l'espace des libertés publiques au Burundi. »**

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a appris avec regret la radiation définitive de cinq organisations de la société civile burundaise (FORSC : Forum pour le Renforcement de la Société Civile ; FOCODE : Forum pour la Conscience et le Développement ; ACAT : Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture ; APRODH : Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues et RCP : Réseau des Citoyens Probes) par une ordonnance du Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique n° 530/1922 du 19 octobre 2016.
2. Successivement, en date du 24 octobre 2016, le même ministère a sorti une autre ordonnance n° 530/1960 portant sur la suspension provisoire des activités de cinq associations sans but lucratifs notamment la Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electorale (COSOME), la Coalition Burundaise pour la CPI (CB-CPI), l'Union Burundaise des Journalistes (UBJ), la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « Iteka » et SOS-Torture/Burundi.
3. L'Observatoire constate que ce sont des organisations qui défendent les droits de la personne humaine qui ont été visé à la prise de ces sanctions alors que le Burundi a adhéré à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme d'une part et en connaît actuellement des problèmes sur la violation des droits humains d'autre part. En principe, le Gouvernement devrait appuyer ces organisations à œuvrer dans un environnement qui leur permet à aider le Gouvernement à remplir ses obligations de respecter et protéger les droits humains et réaliser des actions allant dans ce sens à l'endroit de sa population.
4. De plus, l'OLUCOME se rend compte que cette décision a été prise par le Ministre de l'intérieur sans fonder sa décision sur un jugement coulé en force de chose jugée, ce qui n'a pas été le cas malheureusement. Si cette voie était empruntée, la justice écouterait toutes les parties pour savoir à qui revient la faute tout en sachant que l'Etat peut aussi se tromper. L'Observatoire pense que cette décision est le fruit

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1<sup>er</sup> étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)

Fax : 22 24 99 49 Site web : [www.olucome.bi](http://www.olucome.bi) BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI

qui émane de la colère de certains membres du Gouvernement après la sortie, par les experts des Nations Unies, du rapport sur les violations des droits de l'homme au Burundi à Genève.

5. L'OLUCOME soutient la proposition de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) qui va dans le sens de rapprocher les deux parties en l'occurrence le Gouvernement et ces dix organisations. La CNIDH et autres personnes morales ou physiques sont appelés à contribuer d'urgence dans ce sens. L'Observatoire demande au Gouvernement et plus particulièrement au Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique de revenir sur sa décision et laisser fonctionner ces dix organisations ci-haut évoquées. S'il y a des points de divergences, l'Observatoire pense qu'il y a d'autres voies à suivre pour régler les différends.
6. L'OLUCOME encourage enfin toutes les organisations de la société civile burundaise, malgré les difficultés de terrain, à continuer leur combat inscrit dans leur mission conformément à la loi en vigueur au Burundi sans crainte et avec énergie en vue de promouvoir la cohésion sociale et un développement durable de notre pays.

**VIVE LE BURUNDI SANS LES DIRIGEANTS CORROMPUS CAR LA  
CORRUPTION EST UN CANCER POUR L'ETAT ET UNE PERTE POUR LA  
NATION.**

Fait à Bujumbura, le 07 novembre 2016

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI



Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1<sup>er</sup> étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)

Fax : 22 24 99 49 Site web : [www.olucome.bi](http://www.olucome.bi) BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI